

**Postulat Ginette Duvoisin et consorts demandant au Conseil d'Etat de renforcer et d'élargir les missions de l'IST
(Institut universitaire romand de Santé au Travail)**

Développement

L'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail précise à l'article 2 que l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer, d'améliorer et de garantir la santé physique et psychique des travailleurs.

En dix ans, la charge qui pèse sur les travailleurs a augmenté de manière drastique. Burn out, stress, dépression ou encore harcèlement sont autant de manifestations de mal être au travail. Et si les statistiques officielles font défaut, certains indicateurs sont sans équivoque, notamment l'augmentation des maladies professionnelles, qui commence à préoccuper les assureurs. L'individualisation des rapports de travail, le manque de reconnaissance, l'engagement total de l'individu au service de l'entreprise, la précarisation liée à la crise et aux bouleversements technologiques engendrent la souffrance.

Les autorités compétentes en la matière doivent davantage se préoccuper de ce phénomène en ordonnant des mesures efficaces de protection de la santé des travailleurs. Le service cantonal de l'emploi en collaboration avec les entreprises doit mettre en place des mesures de prévention et mener une politique active en faveur de la promotion de la santé et de la sécurité au travail, notamment en matière de médecine du travail.

L'Institut universitaire romand de Santé au Travail a pour mission l'enseignement, la recherche, l'expertise et le conseil, ainsi que la promotion dans le domaine de la santé au travail. Cet organisme n'a aucune tâche de contrôle et d'inspection et ne peut agir sur le terrain qu'en tant que consultant ou expert. Affilié aux universités de Lausanne et de Genève, l'IST est une fondation de droit privé, soutenue principalement par les cantons de Vaud et Genève. Il agit uniquement sur mandat des entreprises, il propose des formations sur mesure, aide à la résolution concrète de problèmes, soutient le développement des individus et des organisations dans leurs efforts pour concilier travail et santé. Il édite des publications, des brochures à l'intention des entreprises, des employés, des apprentis.

Cet organisme mérite d'être mieux connu, ses missions doivent être renforcées et élargies.

Le présent postulat vise à demander au Conseil d'Etat de fournir un rapport sur ses objectifs en matière de:

- développement de la médecine du travail dans le canton ;
- promotion de la médecine du travail au travers d'informations ciblées aux entreprises ;
- renforcement des collaborations entre le DEC et le DSAS afin de consolider et soutenir les mandats de l'Institut universitaire romand de Santé au Travail (IST).

Souhaite développer et demande le renvoi en commission.

Villars-Burquin, le 24 novembre 2009.

(Signé) *Ginette Duvoisin et 39 cosignataires*